Par dépôt électronique et poste

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Le 8 mars 2019

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande d'autorisation du budget des investissements 2019 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars – Phase 2
Votre dossier : R-4059-2018
Notre dossier : R055969 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») demande la mise en place d'une seconde phase au dossier décrit en rubrique et ce, pour les motifs ci-après décrits.

Le Transporteur n'a pu inclure, en temps opportun, à sa demande d'autorisation un projet qui s'inscrit dans la catégorie d'investissement « Respect des exigences ». En bref, à la suite d'un incident malheureux, des travaux de sécurisation ont été entrepris dans les installations du Transporteur dès 2018. Le 1er février 2019, une recommandation fut acceptée par la Haute direction d'Hydro-Québec pour une somme additionnelle concernant ces mêmes travaux de sécurisation.

Le Transporteur demande donc la mise en place d'une seconde phase au dossier décrit en rubrique. Advenant que la Régie accepte cette demande, le Transporteur déposera, dans les meilleurs délais possible, une demande amendée d'autorisation du budget des investissements 2019[1], ainsi que la preuve documentaire conforme au cadre réglementaire applicable.

Le Transporteur précise que la mise en place d'une seconde phase au présent dossier n'a pas d'effet sur la demande actuelle ni sur son délibéré. Il est donc loisible à la Régie de clore, selon le cas, la Phase 1 par décision.

---

[1] La demande amendée sera de l'ordre d'environ 30 M$ pour l'année 2019.

Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires à l'égard de la demande du Transporteur, n'hésitez pas à communiquer avec M. Stéphane Verret ou le soussigné.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

c.c. SÉ-AQLPA